

(N^o 17.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 1871.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi qui rend disponible pendant les exercices 1872, 1873 et 1874, le crédit de 14,461,170 francs, alloué par la Loi du 8 mai 1861, pour la transformation du matériel de l'artillerie.

(Voir les Nos 19 et 26 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président; SACQUELEU, DEHASSE DE GRAND RY, le Baron VAN DELFT, le Comte DE ROBIANO, et ORBAN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre 6^e Commission a examiné le Projet que lui est soumis. Il a pour objet de rendre disponible pendant les exercices de 1872, 1873 et 1874 les fonds dont le Département de la Guerre n'a eu jusqu'à ce jour le complet emploi.

Comme il ne s'agit que d'un simple versement de fonds et non d'un crédit nouveau, votre Commission a l'honneur de vous en proposer l'adoption, à la majorité de cinq voix contre une.

Le Président,
J. VAN SCHOOR.

Le Rapporteur,
ORBAN.